**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1981)
**Heft:** 597

**Artikel:** Le miracle de la Fête-Dieu
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012119

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

PARLEMENT

# Opérations fiduciaires: rien n'est encore gagné

*Le vote surprise du Conseil national, qui est donc entré en matière sur l'imposition des opérations fiduciaires, est plus qu'une péripétie parlementaire.*
*Le groupe socialiste en faisait la pierre de touche de la volonté des partis gouvernementaux bourgeois de réclamer, selon une appréciation admise par le Conseil fédéral, une contribution modeste des possédants; pierre de touche aussi de l'indépendance du Parlement à l'égard du lobby bancaire. Dans ces conditions, il n'est pas inutile de photographier dans les détails la discussion des parlementaires: voir ci-dessous!*
*Mais l'entrée en matière signifie simplement que la commission parlementaire va se saisir à nouveau du projet.*
*Puis interviendra le retour au Conseil des Etats qui, lui, avait déjà fermement dit «non».*
*Toutes les mesures dilatoires sont donc encore possibles, longuement. Ci-dessous également, un petit scénario pour l'avenir.*
*D'emblée, il faut dire que le style amuse-galerie serait inadmissible. Plus provocant qu'un refus. Méprisant.*

# Le miracle de la Fête-Dieu

Mercredi dernier, en séance de relevée — comme il ne convient pas pour les sujets d'importance — le Conseil national attaque le thème de l'imposition des avoirs fiduciaires. Croyant l'affaire perdue, la gauche avait décidé de saisir l'occasion de cette proposition émanant du Conseil fédéral pour provoquer une confrontation avec la majorité bourgeoise, et pour mettre le PDC au pied du mur.
Dès l'ouverture du débat, la grande foule des intervenants (vingt-quatre, en plus des rapporteurs et des auteurs de propositions) se rue vers le président qui ne tarde pas à menacer de réduire le temps de parole: quinze minutes pour les porte-parole des groupes, cinq pour les intervenants individuels...

Le rapporteur principal Cantieni (PDC/GR) rappelle d'abord les chiffres récents: depuis la séance de la commission tenue au début mai, les avoirs fiduciaires ont maintenu leur rythme de croissance de 15 milliards par mois pour atteindre 158 milliards, montant équivalent à celui du PNB de la Suisse en 1978! Il invoque un montant annnuel de 425 millions de recettes supplémentaires pour la Confédération, après évasion d'un tiers des avoirs. A la fin de son rapport solidement charpenté, le président de la commission annonce que, pour sa part, il votera l'entrée en matière; on n'en attendait pas moins de l'auteur de la motion acceptée par les Chambres en décembre 1978 et demandant au Conseil fédéral de poursuivre son examen des possibilités d'assujettir les banques à de nouvelles formes de taxations fiscales.

### INTIMIDATION RADICALE

Le co-rapporteur Barchi (rad./TI) ne laisse pour sa part aucun doute sur ses intentions de refuser l'entrée en matière. Il ne juge même pas utile de citer les arguments de la minorité de la commission, fût-ce pour les repousser. Le ton du vice-président du Parti radical suisse a de quoi intimider les éventuels outsiders romands ou tessinois.

Porte-parole de la minorité, Otto Stich (PS/SO) se lance ensuite dans une très belle démonstration; relevant notamment que la mise en doute de la constitutionnalité d'un projet est toujours un prétexte pour en dissimuler le refus.

Toujours original et jamais simple, R. Kaufmann (PDC/SG) soutient une proposition destinée à ôter tout fondement à la crainte d'une évasion à l'étranger des avoirs fiduciaires après leur éventuelle imposition en Suisse.

### LE RETOURNEMENT

On note les premiers mouvements divers annonciateurs de certains retournements dans les rangs du PDC.

Porte-parole de ce dernier groupe, Feigenwinter (BL) remet durement en place son collègue saint-gallois. Il le fait même en termes si peu courtois que la fissure ouverte par Kaufmann s'élargit à coup sûr.

A part Helmut Hubacher, président et porte-parole des socialistes, qui procède à une analyse politique d'envergure, les représentants des groupes n'ajoutent pas grand-chose au débat dans lequel DP apparaît, cité par W. Carrobio (PSA/TI), lecteur attentif des statistiques parues dans le n° 591.

Au nom du groupe radical, le Genevois Duboule fournit une prestation plutôt misérable en forçant encore sa voix mal timbrée et sa désinvolture habituelle: pour lui les 300 millions de francs que les banques viennent de mettre à disposition de la SSIH méritent une sincère reconnaissance et non une imposition nouvelle.

### PENDANT NORVÈGE-SUISSE

Vers 18 h. 15, trois heures après le début du débat, le président annonce que le vote à l'appel nominal aura lieu le lendemain à dix heures. La tribune des journalistes se vide d'un coup et la salle progressivement. Devant un auditoire ainsi clairsemé, une quinzaine d'intervenants individuels se lancent à la

tribune. Les partisans du «non» ressassent infatigablement le thème de la poule-aux-œufs-d'or-qu'il-ne-faut-pas-tuer, tandis que les socialistes insistent sur les différents aspects de l'équité à rétablir par une imposition des plus gros clients des grandes banques commerciales.

Manifestement las, les rapporteurs reprennent la parole, essayant de tirer les grandes lignes d'une discussion passionnée et donc difficile à résumer.

Et dans la salle des pas perdus, une bonne quarantaine de députés (mais point de députées) suivent avec ferveur le match de football Norvège-Suisse.

**L'APPEL DE RITSCHARD**

A la faveur de la mi-temps, tout le monde rentre dans la salle pour écouter, dans un silence d'une qualité exceptionnelle, l'appel vibrant et un peu désespéré que lance Willy Ritschard. Un appel à l'émotion, à la justice et au bon sens. Beaucoup de conseillers nationaux ont dû réaliser — pour la première fois? — qu'ils formaient bel et bien la Chambre du peuple. Applaudissements nourris (exceptionnel) sur tous les bancs (encore plus exceptionnel).

A 20 h. 15, tout le monde se disperse dans les établissements attitrés de la Ville fédérale. Partout s'engage la discussion, la vraie, celle qui peut faire basculer les opinions. Elle reprend (ou continue) dès avant huit heures le lendemain au Palais. Les conseillers fédéraux Honegger et Hürlimann accomplissent un très efficace travail de dernière heure, apportant ainsi à Willy Ritschard un soutien sur lequel il n'osait pas compter.

A dix heures du matin commence la litanie du vote à l'appel nominal. Deux cents noms énumérés avec, à chaque fois, les totaux intermédiaires. La première moitié de l'alphabet vote plutôt «non» et puis il y a un tournant que l'on sent décisif: sur les quatre Meier du Conseil national, deux sont contre (Fritz et Kaspar) mais deux aussi sont pour (Josy et Werner); c'est alors une espèce de ruée vers le «oui», qui comble son retard et finit par l'emporter par 111 à 88.
Beaucoup de bruit dans la salle, puis dans les couloirs. La gauche sourit avec reconnaissance aux démocrates-chrétiens, dont les deux tiers viennent de livrer une offrande particulièrement bienvenue en ce jour de Fête-Dieu.

On entend toutefois grincer quelques dents: celles des journalistes, qui avaient tous titré le matin même sur le refus d'entrée en matière, et celles des banquiers, qui cherchent déjà les voies et moyens de freiner ultérieurement ce qu'ils n'ont pu bloquer le matin même.

**SCÉNARIO ANTICIPÉ**

## Rendez-vous en décembre, au mieux

*Dès l'après-midi du vote historique sur l'imposition des avoirs fiduciaires, les partisans battus du «non» commençaient les manœuvres de retardement: puisqu'il faut entrer en matière, entrons-y lentement... Voyez-vous, nos agendas sont déjà complets pour août et septembre... Et puis il faudrait entendre des spécialistes, des gens de la pratique pour se faire une idée, etc. Finalement la Commission du Conseil national se réunira bel et bien juste avant la prochaine session, et ne procédera qu'à un nombre restreint de «hearings».*
*D'ici le débat en séance plénière, qui ne pourra au mieux avoir lieu que pendant la session de décembre, on pourra toujours organiser un petit mouvement de fuite du côté de Luxembourg ou d'une autre place où les banques commerciales suisses entretiennent de prospères filiales.*
*Après tout, les placements fiduciaires se font à trois mois au plus, et s'ils augmentent de quinze milliards par mois, ils peuvent tout aussi bien glisser à la même vitesse vers d'autres places financières.*

*Le seul fait d'imaginer un tel scénario relève bien sûr d'une désagréable malveillance, et toute ressemblance avec la réalité de ces prochains mois sur les marchés financiers serait pur hasard et ne viserait pas le moindre effet de démonstration.*

**C'EST LA VIE**

## Les hannetons et le béton

Où sont les hannetons d'antan? 1981 devait être une année de vol de hannetons dans la majeure partie de la Suisse romande. Or que constate-t-on? «Ce gros coléoptère brun au vol lourd et bourdonnant qui apparaît tous les trois ans au printemps et dont la larve terricole, le ver blanc, est un redoutable ravageur de cultures», le hanneton donc s'est à peine manifesté de ce côté-ci de la Sarine... Dans la «Terre romande» (20.6.1981), R. Murbach risque une explication: «Il semble bien que dans certaines régions, la quasi-disparition des prairies naturelles, autrement dit des prairies permanentes, qui sont des habitats particulièrement propices au développement optimal des vers blancs, parce que non perturbés par des travaux du sol et l'alternance des cultures, soit également un facteur à prendre en considération.» Bétonneurs et chasseurs de hannetons, même combat. A quelque chose, malheur est bon.